

PROCÉDURES D'HOMOLOGATION ILE DE FRANCE

Depuis la rentrée de septembre 2003, la FFE a adopté une nouvelle procédure concernant l'homologation des tournois. Cela entraîne une plus grande décentralisation mais implique également la mise en place d'une organisation au niveau de la Ligue. Voici donc la nouvelle procédure pour les différents types de cadences ainsi qu'un rappel des tarifs d'homologation pour les tournois de la Ligue. Cette procédure est applicable dès janvier 2003.

Rappels :

- Tout tournoi homologué doit être arbitré par un arbitre fédéral qui devra se charger de la demande du logiciel d'appariements auprès de la FFE.
- Les championnats qualificatifs départementaux (jeunes ou seniors) et qualificatifs pour un championnat de Ligue ou de la FFE sont exemptés de droits d'homologation. Toutefois, ils devront être homologués et tous les participants doivent être licenciés à la FFE.

TOURNOIS A CADENCES LENTES RESERVES AUX LICENCIES DE LA LIGUE IDF SANS PARTIES COMPTANT POUR LE CLASSEMENT FIDE

Concerne les tournois dont les parties se jouent à cadence lente homologuées FFE et/ou Fide mais que l'organisateur ne souhaite pas faire homologuer Fide, et qui n'accueillent que des joueurs licenciés en Ile-de-France (par exemple, un championnat départemental individuel).

L'homologation est alors délivrée non pas par le siège fédéral mais par le responsable des homologations de la Ligue : Nadir BOUNZOU. Le formulaire est à télécharger sur le site Internet de la Ligue et à expédier directement au siège (29 rue des Pyrénées 75020 Paris) avec la mention « Homologation Tournoi » un mois avant le début de la compétition.

A l'issue du tournoi, l'arbitre envoie au délégué ELO de la Ligue, Patrick HUMBERT, un rapport contenant les documents suivants : Le chèque des droits

d'homologation selon le barème en vigueur (soit 5% des droits d'inscription), la fiche de calcul des droits d'homologation les fichiers Papi, ainsi que la « page de garde » (cf. livre de l'arbitre) récapitulant les données du tournoi. Délai impératif à respecter : une semaine après la fin du tournoi.

TOURNOIS A LA CADENCE DE 61 minutes KO ou plus et non homologuées Fide RESERVES AUX LICENCIES DE LA LIGUE IDF.

Concerne les tournois dont les parties se jouent à cadence lente homologuées FFE mais non Fide, et qui n'accueillent que des joueurs licenciés en Ile de France (par exemple, un championnat départemental individuel).

Même procédure que ci-dessus.

AUTRES TOURNOIS A CADENCES LENTES (homologuées Fide ou non réservés au joueurs licenciés en Ile de France ou non). Exemple : 2H KO ou cadence classique ou Fischer : Suivre la procédure fédérale.

TOURNOIS INTERNES HOMOLOGUES FFE

Ils devront obligatoirement respecter la procédure des tournois à cadence lente réservés aux licenciés de la Ligue, sauf qu'ils sont exonérés de droits. A envoyer à Patrick HUMBERT avant le 15 décembre pour la classement de janvier, le 15 avril pour le classement de Mai, et avant le 31 juillet pour le classement de septembre. Attention, à partir de la saison 2004-2005, aucun résultat au format papier ne sera pris en compte.

Remarques :

-Pour être exonéré des droits d'homologation, un tournoi interne ne concerne que des joueurs licenciés dans un même club.

-Les homologations accordées par la Ligue ne concernent que les tournois homologués FFE.. Dans l'éventualité d'un tournoi, même interne, où un Fide participerait, il faut faire une demande d'homologation (Fide) auprès de la FFE. En effet nous ne sommes pas habilités, au niveau de la Ligue, à accorder les homologations Fide.

- A partir de cette nouvelle saison 2004-2005, la procédure d'homologation des tournois internes nécessitera la présence d'un arbitre chargé de procéder à l'homologation et à la collecte des résultats, puis à leur transmission au délégué Elo.

TOURNOIS A CADENCES RAPIDES

(cadences à moins de 61 minutes KO).

La demande d'homologation se fait auprès du responsable des homologations de la Ligue : Nadir BOUNZOU.

A l'issue du tournoi, l'arbitre envoie au délégué ELO un rapport contenant les documents suivants : Le chèque des droits (5% des droits d'inscription), le fichier Papi, ainsi que la « page de garde » (cf. livre de l'arbitre) récapitulant le tournoi. Délai impératif à respecter : une semaine après la fin du tournoi. Les adresses utiles :

- Responsable des homologations de la Ligue : Nadir BOUNZOU, Ligue Ile de France des Echecs, 29 rue des Pyrénées 75020 Paris
- Délégué ELO : Patrick HUMBERT, 29 rue Lucie 94600 Choisy le Roi.